



LA LANTERNE



Lettre d'information de la municipalité de Beynac et Cazenac
N° 18 JANVIER 2021



LE MOT DU MAIRE



Il y a un an, bien qu'un peu sonnés par la décision de la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux qui confirmait le mal fait à notre commune avec l'arrêt des travaux de la déviation, nous terminions l'année 2019 sans problème majeur et prêt à entamer une campagne électorale en toute confiance.

L'année 2020 débutait très bien pour les commerces de Beynac et l'animation du village, avec le tournage du film de Ridley Scott « Le Dernier Duel ». Au mois de février les terrasses étaient pleines pour voir passer comédiens et figurants maquillés et les groupes de Mat Damon et Ben Affleck tentaient d'obtenir un selfie.

Personne ne se doutait que le monde allait changer, que nous allions devoir rester chez nous, confinés des semaines entières, que nous porterions tous un masque pour nous protéger, que nous ne pourrions plus embrasser nos parents, enfants et petits-enfants. Personne ne se doutait que cette année 2020 serait une des pires à vivre en dehors des périodes de guerre.

Nous débutons l'année 2021 avec une campagne de vaccination qui a commencé, mais nous devons encore être prudents. N'ayant pas de médicaments spécifiques pour soigner cette maladie, seul le vaccin peut l'enrayer. Chacun est libre de choisir la vaccination ou pas. Soyons optimistes et, dans 4 ou 5 mois, nous espérons retrouver la liberté d'aller et venir et de travailler normalement.

Beaucoup nous ont dit qu'ils appréciaient les premiers changements positifs pour Beynac et Cazenac. Beaucoup de projets sont en cours d'analyse, mais nous y reviendrons. Nous nous efforçons de rendre notre bourg plus beau pour les visiteurs et notre commune plus attractive, notamment pour les jeunes couples. En 2020 plusieurs d'entre eux ont choisi de s'y installer.

Nous avons fait le choix de communiquer avec nos concitoyens. Nous l'avons fait en organisant des réunions. Un nouveau site web pour la commune sera en ligne courant janvier www.beynac-et-cazenac.fr ; une page Facebook : [Beynac et Cazenac](https://www.facebook.com/Beynac-et-Cazenac) et nous allons proposer l'application smartphone gratuite Panneau-Pocket pour vous informer plus rapidement. La lanterne sera distribuée 5-6 fois par an.

Je vous souhaite, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, les meilleurs vœux de santé et bonheur pour cette nouvelle année ... débarrassée de la Covid ?

Nota : La préfecture nous a confirmé, l'annulation des cérémonies publiques des vœux.



Beynac et Cazenac - Un des 159 « Plus Beaux Villages de France »

Depuis 2014, huit nouveaux villages font partie des Plus Beaux Villages de France, ce qui leur a permis d'observer dès la première année de leur classement une augmentation de la fréquentation touristique de 20 à 40 %. Notre village possède depuis longtemps ce prestigieux label mais rien n'est définitivement acquis et nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers. **Suite à la visite d'inspection du 21 juillet 2020, Beynac et Cazenac a été reconduit pour six ans**, mais nous devons être vigilants car durant la période 2014/2020, cinq villages ont perdu le label. En 2016, Saint Saturnin dans le Puy-de-Dôme a été radié « *Pour ambiance excessivement routière et urbaine de la traversée du village* ».

Avec ses maisons accrochées à la falaise et dominé par son château, Beynac possède des atouts que n'a pas Saint-Saturnin, mais nous devons tout faire pour que les 30 critères exigés pour conserver le label soient respectés car, si nous n'œuvrons pas dans ce sens, la circulation excessive qui traverse notre village pourrait un jour nous faire perdre ce précieux label.

Les villages sont jugés sur l'harmonie et l'homogénéité des matériaux, des couleurs, des toitures, des façades (pour les couleurs des menuiseries, un nuancier est disponible à la mairie), la qualité des abords et le traitement paysager. Si une commune a un PLU laxiste avec une urbanisation anarchique, cela peut être rédhibitoire. Sont évalués aussi le nombre de bâtiments classés ou inscrits et les efforts de protection et de mise en valeur consentis comme par exemple, la maîtrise et traitement de la publicité et des enseignes, la mise en discrétion des réseaux électriques et téléphoniques, la végétation, la maîtrise du stationnement, et nous avons là des choses à améliorer...

Ce qui ne veut pas dire que nous devons mettre le village sous cloche. Il faut le protéger, mais en même temps laisser des activités se développer. Comme le résumait Pascal Bernard, chargé de qualité de l'Association Les Plus Beaux Villages de France : « *Un beau village qui accueille des touristes en été et mort le reste de l'année, ça ne nous intéresse pas. Dans le mot village, il y a vie. Les Plus Beaux Villages de France ont un capital patrimonial rare. Soit ils le font fructifier pour faire du développement local, soit ils le dilapident. Tout l'enjeu est de remettre les habitants au cœur de nos actions, de trouver un juste compromis entre protection et développement* ».

Serge Parre et Michel Bennati étaient présents à l'assemblée générale qui s'est tenue à Monflanquin (47) le vendredi 2 et le samedi 3 octobre 2020. Cette réunion a permis d'échanger avec les élus présents sur des sujets communs tels que les parkings, les camping-cars, signalisation etc.

Vivre ensemble - Rappel de quelques règles de bon voisinage

Les plantations

Les végétaux sont avant tout des êtres vivants qui grandissent et nécessitent des opérations d'entretien plus ou moins lourdes (taillages, élagage, etc.).

Il appartient aux propriétaires riverains de procéder à l'entretien des végétaux en limite des voies publiques afin que la végétation provenant de leur propriété ne fasse pas saillie sur les voies communales (la responsabilité du dit riverain est engagée en cas d'accident).

Le bruit et les risques encourus

Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Le décret n° 2012-343 du 9 mars 2012 fait entrer dans le dispositif de l'amende forfaitaire la sanction des infractions concernant les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ainsi que les bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

La divagation des animaux

La divagation des animaux de compagnies, les nuisances sonores provoquées par ces derniers, les déjections sont autant de sources de mécontentement de certains de nos concitoyens. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse et à charge du propriétaire de ramasser les déjections.

Brûlage des déchets

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit entre le 1^{er} mars et le 30 septembre et les autres mois, il ne peut se faire qu'entre 10 h et 16 h.

Il doit être déclaré à la mairie au minimum 3 jours avant la date prévue.

Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est absolument interdit toute l'année.

Un mois de travaux pour rendre la traversée de Beynac plus belle et plus sûre ! Tout ça pour ça !

Après trois ans d'attente et de conflit, nous avons enfin pu réaliser les travaux de finition de la traversée de Beynac. Les travaux viennent d'être réalisés dans les délais prévus. Nous tenons à remercier les entreprises pour la qualité de leur travail et leurs conseils, les techniciens du Département qui, tous ensemble ont su régler les problèmes d'évacuation d'eaux pluviales à la Balme. Nous devons attendre le printemps pour le revêtement final ocre, ton pierre, entre la Poste et les restaurants. Ce revêtement permettra d'avoir un espace partagé et sécurisé entre les véhicules et les piétons. De plus, vous pouvez remarquer l'aménagement pour les personnes à mobilité réduite en bas de la rue Del Pontet et face aux maisons Lacombe.

Nous avons rajouté un arrosage goutte à goutte sur la promenade piétonne. Fini la tonne à eau qui encombre la route en plein été !!!

Nous nous interrogeons encore ces quelques décimètres de pavés en plus ou en moins méritaient-ils un conflit de trois ans avec le Département et une importante subvention perdue que nous venons de récupérer ?



Le mathématicien Isaac Newton a dit « *Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts* ». En écrivant cela, il ne voulait pas forcément parler de travaux publics et encore moins de notre village, mais ne nous pouvons pas nous empêcher de penser qu'à Beynac ceux qui avaient construit les hauts murs de la traversée sont les mêmes que ceux qui demandent aujourd'hui la destruction des ponts de la déviation.

Eh bien, ces murs, après avoir obtenu les autorisations nécessaires et notamment celle des Bâtiments de France, nous les avons coupés, nous avons retiré les 35 cm de trop qui leur donnaient un aspect « blockhaus » et un caractère anxio-gène. En faisant cela, nous avons aéré cette route étroite coincée entre falaise et blocs de béton pour le plus grand bonheur des Beynacois et de tous ceux qui empruntent la traversée du village. Ces travaux contribuent à redonner une image positive de Beynac (qui en a bien besoin) et nous en sommes très fiers.

Pour éviter ça !



En juillet 2019 la gérante et le personnel de l'hôtel du Château tentaient de dégager l'eau qui, suite à un gros orage, envahissait la salle du restaurant. Pour éviter ça, des travaux importants ont été réalisés aux Escassols et sur le bas de la rue de la Balme.

Aux Escassols, 4 grilles transversales ont été installées pour recueillir les eaux de ruissellement des bassins versants. Le réseau pluvial a été renforcé au bas de la Balme pour évacuer l'eau des grosses pluies d'orages et les pentes ont été revues pour se prémunir d'un phénomène pluvieux centenal. Souvenons-nous de la catastrophe de 1985.

Informations ressortissants britanniques

Dans le cadre de l'application de l'accord de retrait du Royaume Uni de l'Union Européenne, les ressortissants britanniques et les ressortissants de pays tiers membres de leur famille résidant en France avant le 1^{er} janvier 2021 et continuant à y résider devront détenir un titre de séjour afin de séjourner régulièrement sur le territoire français. La détention de ce titre de séjour sera obligatoire à compter du 1^{er} octobre 2021. La date limite de dépôt des demandes de délivrance de ce titre est fixée au 30 juin 2021.

La demande doit être faite à <http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/>

Liste d'associations britanniques agréées pour accompagner les ressortissants britanniques dans leurs démarches administratives :

FBN – The Franco-British Network (Dordogne) <https://francobritishnetwork.fr>

Church of England – Diocese in Europe (Nouvelle Aquitaine) <https://www.frenchresidencysupport.org/>

SSAFA – The Armed Forces Charity (France entière) <https://www.ssafa.org.uk/get-help/veterans-in-europe>





Alain Carrier Le célèbre affichiste français, né à Sarlat, est décédé le 15 décembre 2020 à l'âge de 96 ans. Elève puis assistant de Paul Colin, il fut l'un des créateurs publicitaires les plus prolifiques de son époque et reçut de nombreux prix et récompenses nationales dont l'Oscar de la Publicité en 1955 et en 1964.

300 de ses affiches sont conservées à la Bibliothèque Nationale de France.

A la demande de son ami d'enfance Max Albospéyre, maire de Beynac et Cazenac de 1984 à 1995, il avait réalisé l'affiche « Beynac en Périgord ».

Affiche collection Mairie - Autoportrait : alaincarrier.fr

Une nouvelle secrétaire à la Mairie



Après 43 ans de bons et loyaux services, le 1^{er} juillet 2020, Françoise Jouve a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a eu la gentillesse d'accepter de rester à temps partiel jusqu'au 31 janvier 2021.

Le 4 janvier, Sandrine Arnouil lui a succédé avec déjà une grande expérience pour ce poste.

Au niveau du secrétariat de la mairie, bien qu'il y ait de la polyvalence, les tâches seront partagées. Corinne Lajunie continuera à s'occuper principalement de l'accueil, l'urbanisme, l'état civil, les écoles et Sandrine Arnouil des ressources humaines et de tout ce qui concerne de près ou de loin les finances de la commune. Nous souhaitons à Sandrine la bienvenue et, ce dont nous ne doutons pas, une bonne intégration dans la vie municipale.

Social

Bien que le domaine social soit de la compétence intercommunale : <https://cias.sarlatperigordnoir.fr/>, la mairie de Beynac et Cazenac se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous soutenir dans vos démarches. Pour cela, des permanences sont tenues par les élus en charge du social pour vous guider vers les services compétents. Veuillez prendre rendez-vous auprès du secrétariat : **05 53 31 34 00**

Les élus sont également à votre disposition pour répondre à vos besoins ponctuels et vous orienter vers les diverses associations locales et humanitaires. Concernant les logements HLM de la commune, conventionnés, et ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de la mairie pour connaître les disponibilités.

Pour mieux vous informer

Nous nous efforçons de publier La Lanterne tous les deux mois. Pour mieux vous informer et améliorer nos prochaines publications, nous vous invitons à nous faire part de vos remarques. infos.mairiebeynaccazenac@orange.fr

Adressage

Dans le cadre de la correction de petites anomalies concernant les noms de certaines rues, adressage, orthographe, ... veuillez nous communiquer vos remarques avant le 31 janvier 2021. infos.mairiebeynaccazenac@orange.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : Tel : 05 53 31 34 00 -

Ouvert du lundi au vendredi 9h -12h/14h-16h -

A partir du 23 janvier la Mairie sera ouverte le samedi de 9h - 11h30

E-mail : mairiebeynaccazenac@orange.fr

Nouveau site internet de la mairie : www.beynac-et-cazenac.fr

La Poste : Tél 05 53 29 57 45 Ouvert du lundi au vendredi 13h30/16h

Déchetterie de Sarlat Tél : 05 53 29 56 47

Ouvert du lundi au samedi 8h -12h30/14h-18h

Numéro Utiles

SAMU 15 / Pompiers 18 / Police 17

112

Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes vers les pompiers ou le SAMU.

Médecin 05 53 29 37 13